



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 décembre 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90055**.

Cette demande, déposée par les propriétaires du lot 4 586 820, situé au 286-424, chemin de Wexford, dans la zone F-82, vise la construction d'un chalet de villégiature avec une superficie dérogatoire. L'article 6.5 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale d'un chalet de villégiature est de 85 mètres carrés. L'élément dérogatoire est donc le chalet de villégiature projeté avec une superficie au sol de 121,12 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 décembre 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20^E JOUR DE NOVEMBRE 2024



Greffière,
Mélanie Poirier